JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

# JOURNAL OFFICIEL

**JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA** – 46e année – Nº 31 – Jeudi 5 septembre 2024

**Impressum** – Le «Journal officiel de la République et Canton du Jura» paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel: journalofficiel@lepays.ch**

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Arrêté constatant la validité formelle de l'initiative populaire «pour un fonds destiné à lutter au niveau cantonal contre le dérèglement climatique»

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 89, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques[1)],

arrête:

**Article premier** L'initiative populaire «Pour un fonds destiné à lutter au niveau cantonal contre le dérèglement climatique» est valable en la forme.

**Art. 2** Elle sera transmise au Parlement qui statuera sur sa validité quant au fond.

**Art. 3** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 13 août 2024

Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 161.1

---

République et Canton du Jura

### Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Gabriel Voirol, député, Porrentruy,

- M. Thomas Vuillaume, député suppléant, Grandfontaine, est élu député du district de Porrentruy;
- Mme Aline Nicoulin, Porrentruy, est élue députée suppléante du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 4 septembre 2024.

Delémont, le 11 juin 2024.

Certifié conforme.
Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

**journalofficiel@lepays.ch**

---

République et Canton du Jura

### Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de Mme Céline Robert-Charrue Linder, députée, Delémont,

- M. Raphaël Breuleux, député suppléant, Boécourt, est élu député du district de Delémont;
- Mme Céline Blaser, Delémont, est élue députée suppléante du district de Delémont.

Le présent arrêté entre en vigueur le 4 septembre 2024.

Delémont, le 21 mai 2024.

Certifié conforme.
Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

---

République et Canton du Jura

### Elections au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Edgar Sauser, député, Les Breuleux,

- Mme Irène Donzé, députée suppléante, Les Breuleux, est élue députée du district des Franches-Montagnes;
- M. Anael Lovis, Les Genevez, est élu député suppléant du district des Franches-Montagnes.

Le présent arrêté entre en vigueur le 4 septembre 2024.

Delémont, le 13 août 2024.

Certifié conforme.
Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

---

Service de l'économie rurale

### Cofinancement d'un projet d'investissement

**Publication au sens de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture (RS 910.1)**

| | |
|---|---|
| Requérant: | Hervé Willemin<br>Chez Bouvier 55 - 2885 Epauvillers |
| Feuillet: | N° 38 du ban<br>de Clos du Doubs/Epauvillers |
| Type de projet: | Installation d'un système de stockage de l'énergie durable (batterie) |

La présente publication informe des aides publiques envisagées sous la forme de contributions cantonales et fédérales pour le projet décrit ci-dessus.

Courtemelon, le 29 août 2024.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

---

Service du développement territorial

## Subventions pour l'assainissement des bâtiments

**Programme Bâtiments 2024 du canton du Jura**

Les propriétaires de bâtiments jurassiens peuvent bénéficier de subventions pour l'assainissement énergétique de leur bâtiment et le recours aux énergies renouvelables.

Afin de les renseigner, la Section de l'énergie du Service du développement territorial organise une séance d'information publique le

**mardi 24 septembre 2024, à 18 h 30,**
**à Glovelier, salle polyvalente**

Entrée libre. Informations complémentaires sur:
*www.jura.ch/sde*

---

Service des infrastructures

## Restriction de circulation

**Route cantonale N° 18**
**Commune: Haute-Sorne**
**Localité: Bassecourt**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

| | |
|---|---|
| Motif: | **Foire d'automne 2024** |
| Tronçon: | **Traversée du village Rue du Colonel Hoffmeyer (carrefour rue du Jura) à la rue Abbé-Monnin (secteur gare)** |
| Durée: | **Samedi 7 septembre 2024 de 6 h 00 à 20 h 00** |
| Renseignements: | M. Jean-Luc Fleury, chef de région Delémont (tél. 032 420 60 14) |

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 20 août 2024.

Service des infrastructures
Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

## Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Service des infrastructures

## Restriction de circulation

**Route cantonale N° 1527**
**Commune: Clos du Doubs**
**Localité: Seleute**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

| | |
|---|---|
| Motif: | **Travaux de réfection du pont** |
| Tronçon: | **Carrefour route Saint-Ursanne / Ocourt – entrée du village de Seleute – Passage inférieur à bétail «Oisonfontaine»** |
| Durée: | **Du 9 septembre 2024 au 30 octobre 2024** |
| Renseignements: | M. Jean-Marie Gurba, chef de région Ajoie (tél. 032 420 60 05) |

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 26 août 2024

Service des infrastructures
Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Basse-Allaine

**Approbation de plan et de prescriptions**

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 23 août 2024, le plan suivant:

– Plan spécial d'équipement «Sur la Charrière II»

Il peut être consulté au Secrétariat communal de Basse-Allaine, durant les heures d'ouverture.

Basse-Allaine, le 2 septembre 2024.

Conseil communal.

---

### Clos du Doubs

**Assemblée communale**
**jeudi 26 septembre 2024, à 20h00,**
**au centre visiteurs Mont Terri à Saint-Ursanne**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2024.
2. Prendre connaissance est approuver le projet d'assainissement de l'éclairage public, secteur Epauvillers; voter le crédit de Fr. 70000.– nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant consolider l'emprunt.
3. Décider la vente de la parcelle 572 (partie nord), à Romain Pétermann et Magali Jeanneret, Saint-Ursanne.
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée.

Saint-Ursanne, le 30 août 2024.

Conseil communal.

---

### Cornol

**Dépôt public – Plan spécial «Protection et revitalisation de la Cornoline, Bas du village»**

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Cornol dépose publiquement durant 30 jours, soit du vendredi 6 septembre 2024 au lundi 7 octobre 2024 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, le plan spécial «Protection et revitalisation de la Cornoline, Bas du village» qui comprend les documents suivants:

– Plan d'occupation du sol
– Plan des équipements
– Prescriptions

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune *www.cornol.ch*.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par courrier lettre recommandée au Conseil communal de Cornol, Route des Rangiers 5, 2952 Cornol, jusqu'au 7 octobre 2024 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial «Protection et revitalisation de la Cornoline, Bas du village»».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Cornol, le 30 août 2024.

Conseil communal.

---

### Courrendlin

**Assemblée communale d'information**
**lundi 30 septembre 2024, à 19h00, à la halle de gymnastique de Courrendlin**

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue.
2. Information et présentation du projet lié à la révision du plan d'aménagement local (PAL).
3. Questions – Réponses.

Courrendlin, le 29 août 2024.

Conseil communal.

---

### Courtedoux

**Assemblée communale extraordinaire**
**jeudi 26 septembre 2024, à 20h00, à la halle polyvalente**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2024.
2. Prendre connaissance et approuver l'abrogation de l'article 48, alinéas 4 et 5, du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) ainsi que l'article 9, alinéas 1 et 2 du règlement tarifaire s'y rapportant.
3. Discuter et voter un crédit supplémentaire de 100000 francs au crédit d'engagement de 1400000 francs relatif au réaménagement de la grange située à la Rue du Collège 31A, propriété de la commune de Courtedoux; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement ainsi que sa consolidation totale.
4. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet *www.courtedoux.ch*. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au Secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement faisant objet au point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Courtedoux, le 30 août 2024.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

## Courtedoux

**Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances sur la consommation d'électricité**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courtedoux le 25 juin 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 8 août 2024.

Réuni en séance du 20 août 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courtedoux, le 30 août 2024.

Conseil communal.

---

## Fahy

**Dépôt public du plan d'aménagement local – PAL**

Conformément à l'article 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Fahy dépose publiquement durant 30 jours, soit du 6 septembre 2024 au 7 octobre 2024 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, le dossier de l'aménagement local comprenant:

- Le plan de zones
- Le plan des dangers naturels
- Le règlement communal sur les constructions

Durant le délai de dépôt public, le dossier peut être consulté au Secrétariat communal de Fahy, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Fahy, Route de la Halle 79d, 2916 Fahy, du 6 septembre 2024 au 7 octobre 2024 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan d'aménagement local». Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 LCAT).

Fahy, le 29 août 2024.

Conseil communal.

---

## Grandfontaine

**Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances sur la consommation d'électricité**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Grandfontaine le 25 juin 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 7 août 2024.

Réuni en séance du 26 août 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Grandfontaine, le 27 août 2024.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

## Soyhières

**Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances sur la consommation d'électricité**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Soyhières le 26 juin 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 12 août 2024.

Réuni en séance du 26 août 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Soyhières, le 27 août 2024.

Conseil communal.

# Avis de construction

## Courrendlin

Requérant: VAL'LÉE Sàrl, Rue du 23-Juin 41, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Nigro Architecture Sàrl, Au Bévan 11A, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Rénovation, transformation et assainissement du bâtiment N° 39: nouvelle isolation périphérique, rehaussement et isolation de la toiture, changement des fenêtres existantes, ajout nouvelles fenêtres, remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air/eau, aménagement de places de parc supplémentaires; avec démolition partielle du bâtiment N° 39A.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 171, sise à la Rue du 23-Juin, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone CA.

Dérogation requise: Article 69 al. 4 RCC (forme de toiture).

Dimensions: Longueur 16m83, largeur 11m50, hauteur 8m60, hauteur totale 11m91.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante/brique TC, isolation périphérique, crépi blanc cassé et anthracite; toiture: nouvelle charpente bois isolée, couvertures tuiles brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 octobre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 26 août 2024.

Conseil communal.

---

## Delémont

Requérant: Joray et Wyss SA, Rue Robert-Caze 3, 2800 Delémont. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Installation solaire photovoltaïque sur la toiture plate (inclinaison est et ouest) ainsi que sur la façade sud; surface totale 871 m², puissance 192,25 kWc.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 5440, sise à la Rue Robert-Caze 3a, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, Abe. Plan spécial 72 Communance Sud - Secteurs ABe et ABf.

Dimensions: Surface en toiture 484,30 m², surface en façade 386,70 m².

Genre de construction: Toiture plate: panneaux Longi 440W; façade: panneaux Longi 435W Full Black.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 octobre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 2 septembre 2024.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

---

## Le Noirmont

Requérant: Sébastien Oppliger, Les Barrières 4, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Krieger SA, Industriestrasse 202, 3178 Bösingen.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du rural et construction d'une nouvelle fosse à lisier.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3054, sise au lieu-dit La Fongée, Les Barrières 4, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 22 al. 1 DRN (hauteur).

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions rural: Longueur 33m38, largeur 24m30, hauteur 7m50, hauteur totale 12m80; fosse: longueur 33m38, profondeur 8m15, hauteur et hauteur totale 2m95; fumière: longueur 9m45, profondeur 6m25, hauteur et hauteur totale 1m50.

Genre de construction: Matériaux façades rural: B.A. et ossature bois, fini façade «coffrage bois» teinte idem existant; toiture: fini couverture idem bâtiment existant 4D; fosse: B.A.; fumière: radier et mur B.A.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 octobre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 5 septembre 2024.

Conseil communal.

**journalofficiel@lepays.ch**

## Saignelégier

Requérants: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg; Swisscom Broadcast SA, Ey 10, 3063 Ittigen; Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens; Sunrise GmbH, Thurgauerstrasse 101B, 8152 Opfikon; Bundesamt für Zoll und Grenzsicherheit BAZG, Taubenstrasse 16, 3003 Bern. Auteur du projet: Cablex SA, Tannackstrasse 7, 3073 Gümligen.

Description de l'ouvrage: Transformation d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA, Swisscom Broadcast SA, Salt Mobile SA, Sunrise GmbH et Polycom avec nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G. / SAIN / JU_0015C / BA595-1.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 1018, sise à la rue Haut du Bémont, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article Z4 LAT (mât existant); LFOR.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 octobre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 2 septembre 2024.

Conseil communal.

---

## Saint-Brais

Requérant et auteur du projet: Daniel Von Kaenel, In der Herti 2, 8471 Oberwil (Dägerlen).

Description de l'ouvrage: Construction d'une terrasse (dalles en pierre) de 8m00 x 4m00 pour la maison de vacances existante.

Cadastre: Saint-Brais. Parcelle N° 1243, sise à la rue Les Rottes 2, 2364 Saint-Brais. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saint-Brais, Route Principale 17, 2364 St-Brais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 octobre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Brais, le 5 septembre 2024.

Conseil communal.

---

## Mises au concours

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision d'un remplacement en raison d'un congé maternité, pour une durée de 4 à 5 mois, le Service de l'action sociale met au concours le poste suivant

### Référent-e pour les familles d'accueil et adoptions (CDD 50-70%)

**Mission:** Assurer un rôle de référent-e pour les familles d'accueil en apportant écoute, conseil et accompagnement. Evaluer et délivrer une autorisation aux familles d'accueil. Garantir l'accès à la formation, développer le recrutement de ces dernières et veiller à l'adéquation des solutions de placement en collaboration étroite avec l'APEA et les services placeurs. Assurer également une fonction de référence pour les adoptions nationales et internationales et accompagner, sur demande, les personnes adoptées dans les démarches de recherche d'origine.

**Profil:** Diplôme HES en travail social ou formation jugée équivalente. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans; une formation complémentaire et une expérience en lien avec le domaine de l'enfance est un avantage. Etre force de proposition. Capacité à trouver des solutions adaptées dans des contextes d'urgence. Capacité à faire face à des interruptions et des situations stressantes. Excellente connaissance du tissu social local jurassien, du réseau professionnel et des institutions jurassiennes. Sens de l'écoute, de l'empathie et excellentes capacités de médiation. Sens de l'organisation et des priorités. Excellentes capacités de synthèse. Connaissance des démarches des processus qualité souhaitée. Aptitudes de communication. Esprit d'initiative et d'innovation. Capacité à travailler de manière autonome et rigoureuse et au sein d'une équipe dynamique. Permis de conduire vivement souhaité.

**Fonction de référence et classe de traitement:**
Collaborateur-trice administratif-ve Vb / Classe 15.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Guillaume Christe, Responsable du domaine cohésion sociale, tél. 032 420 52 78.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 20 septembre 2024** et comporter la mention «Postulation Référent-e pour les familles d'accueil et adoption» en indiquant le taux souhaité (entre 50 et 70%). Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

*www.jura.ch/emplois*

---

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La Police cantonale met au concours un poste d'

### Inspecteur-trice scientifique à 75%

**Mission:** Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Mener différents types d'investigations et d'entretiens forensiques. Maîtriser et appliquer le code harmonisé de procédure scientifique (CHPS). Participer, en tant que spécialiste forensique, à des actes d'enquêtes (interventions sur les lieux d'infraction, recherches des indices et du renseignement, exploitation des éléments en vue de l'établissement du déroulement des faits, auditions, rédactions de rapports, perquisitions, exécutions de mandats, prévention, observations et gestion des informateur-trice-s). Intervenir sur les lieux de catastrophes ou de morts violentes, en vue d'établir les faits et d'identifier les personnes décédées et de permettre la restitution des corps aux familles. Effectuer les investigations sur les lieux et au bureau nécessitant des méthodologies de travail liées à la formation continue. Procéder aux investigations forensiques en laboratoire. Effectuer des services de permanence.

**Profil:** Master en sciences forensiques de l'IPS/ESC/UNIL ou titre jugé équivalent. Posséder un sens avéré de l'organisation et démontrer une faculté constante d'adaptation. Accorder de l'importance au service public. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle. Faire preuve de disponibilité et de flexibilité. Maîtriser l'environnement informatique et les outils spécifiques. Le permis de conduire est nécessaire. Etre de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C.

**Fonction de référence et classe de traitement:**
Inspecteur-trice scientifique PJ / Classe 19.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Ensemble du territoire cantonal.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès du chef de la police judiciaire, le commissaire divisionnaire Bertrand Schnetz, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 27 septembre 2024** et comporter la mention « Postulation Inspecteur-trice scientifique POC ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

*www.jura.ch/emplois*

---

**JURA CH** **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

La Police cantonale met au concours un poste de

## Sous-officier-ère I de police judiciaire, Inspecteur-trice au sein du groupe renseignements (RENS) à 80-100 %

**Mission :** Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Mener différents types d'investigations et d'entretiens d'enquête. Assumer les missions dévolues au groupe RENS, notamment par l'analyse criminelle opérationnelle (ACO) et la recherche de renseignement, notamment sur Internet (OSINT).

**Profil :** Etre titulaire du Brevet fédéral de policier-ère ou d'une formation jugée équivalente dans le domaine de l'analyse criminelle/du renseignement. Etre titulaire du cours de conduite I ou s'engager à le suivre ainsi que des formations spécifiques en police judiciaire. Etre de nationalité suisse ou être titulaire d'une autorisation d'établissement C. Maîtriser l'environnement informatique de la police. Posséder le permis de conduire et être disponible. Connaissance d'une deuxième langue nationale et d'anglais. Jouir de compétences analytiques et de synthèse. Etre à même d'assurer des services de permanence. Faire preuve d'initiative d'autonomie et de fiabilité. Aptitude à la communication orale. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

**Fonction de référence et classe de traitement :**
Sous-officier-ère I de police judiciaire / Classe 14.

**Entrée en fonction :** A définir.

**Lieu de travail :** Jura.

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès du chef de la Police judiciaire, commissaire-divisionnaire Bertrand Schnetz, 032 420 65 65.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 27 septembre 2024** et comporter la mention « Postulation Sous-officier-ère I de police judiciaire, Inspecteur-trice au sein du groupe renseignements (RENS) ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

*www.jura.ch/emplois*

---

**JURA CH** **RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

L'Office des véhicules (OVJ) met au concours le poste de

## Gestionnaire de dossiers au secteur des mesures administratives à 60 %

**Mission :** Le secteur juridique et des mesures administratives de l'OVJ est chargé de prononcer et d'appliquer des mesures administratives à l'encontre de conducteurs fautifs de véhicules. Votre mission sera de gérer intégralement et de manière autonome les dossiers relatifs au droit de conduire des personnes ayant commis une infraction à la LCR et / ou dont l'aptitude à la conduite soulève des doutes et ce, dans le respect des bases légales. Vous devez notamment planifier et prioriser de manière autonome les tâches, analyser les dossiers y compris du point de vue juridique, rédiger de manière autonome tous les courriers (courriers standards, préavis et décisions). Vous assurez la correspondance avec les conducteurs concernés, leurs représentants légaux, les prestataires d'expertises et les autorités administratives et judiciaires. Vous appliquez le droit de la circulation routière, sous la responsabilité de la responsable de secteur.

**Profil :** Titre HE ou universitaire niveau bachelor, idéalement en droit, ou formation et expérience jugées équivalentes. Connaissances de la procédure administrative et du droit de la circulation routière vivement souhaitées. Capacité à travailler de manière autonome et à faire face aux interruptions fréquentes de travail. Aisance rédactionnelle nécessaire. Travail précis, rapide et autonome, grande vivacité d'esprit et capacité de réflexion systémique. Aptitudes avérées en communication, empathie, entregent, amabilité et orientation clients. Compétences en gestion opérationnelle, compétences d'assistance ou de préparation du travail. Des connaissances de l'allemand représentent un atout. Parfaite maîtrise des outils informatiques et de la bureautique en général.

**Fonction de référence et classe de traitement :**
Collaborateur-trice administratif-ve IV / Classe 13.

**Entrée en fonction :** A convenir.

**Lieu de travail :** Delémont.

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de M^me^ Ana-Maria Cuc, cheffe du secteur juridique et des mesures administratives de l'Office des véhicules, tél. 032 420 71 20.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par

souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 23 septembre 2024** et comporter la mention « Postulation Gestionnaire de dossiers MAD-OVJ ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

*www.jura.ch/emplois*

---

**JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

Le Service des infrastructures pour la Section des bâtiments et des domaines met au concours un poste d'

## Agent-e d'exploitation bâtiments à 80-100 %

**Mission :** Responsabilité de la conciergerie et surveillance générale des bâtiments et de leurs alentours ; planification, organisation, accomplissement et surveillance de tous les travaux de nettoyage et d'entretien des bâtiments ; exécution de tous les travaux de nettoyage et d'entretien courant des installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité), de la gestion des stocks, du mobilier et des voies d'accès ; surveillance des travaux confiés à des tiers.

**Profil :** CFC d'agent-e d'exploitation, d'installateur-trice en chauffage ou sanitaire, d'électricien-ne, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 dans un de ces domaines, idéalement impliquant une responsabilité d'équipe. Des connaissances des programmes d'économie d'énergie sont un atout. Aptitude à travailler de manière indépendante. Aisance dans les contacts humains et la conduite de personnel, diplomatie, bon sens de l'organisation, aptitudes en communication et sens pratique pour la gestion des différents bâtiments. Bonnes connaissances des outils informatiques (environnement Windows). Permis de conduire catégorie B. Le permis de conduire catégorie BE représente un avantage. Ce poste est soumis à des services de piquet. Possibilité d'habiter le logement de fonction sur site, à discuter et à confirmer.

**Fonction de référence et classe de traitement :**
Agent-e d'exploitation bâtiments III / Classe 9.

**Entrée en fonction :** 1er novembre 2024 ou à convenir.

**Lieu de travail :** Delémont.

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de Mme Jacqueline Koller, tél. 032 420 53 87, responsable du secteur exploitation à la Section des bâtiments et des domaines.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet *www.jura.ch/emplois* et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou *postulation@jura.ch*). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 27 septembre 2024** et comporter la mention « Postulation Agent-e d'exploitation bâtiments SBD ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

*www.jura.ch/emplois*

---

Suite au départ à la retraite de la responsable et à la réorganisation du secteur Administration, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste suivant :

## Responsable des Ressources Humaines

**Taux d'activité :** 70 %

**Mission :** En collaboration avec la direction élargie, vous assurer la mise en application du cadre législatif RH et êtes référent RH dans la relation avec les partenaires externes. Vous identifiez et relayez à la direction et aux services compétents les enjeux RH en lien avec la gestion de l'institution. Vous travaillez à la promotion de la santé et du bien-être au travail. Vous assurez une veille des développements et changements dans le secteur RH.

**Exigences :** Vous êtes titulaire d'un Bachelor universitaire ou HEG et d'une expérience de 2 à 4 ans dans un poste similaire. Le brevet fédéral en ressources humaines est fortement souhaité. Vous disposez d'un bon sens de l'organisation et des priorités et avez la capacité à faire face aux interruptions fréquentes de travail et de réflexion. Vous maîtrisez la communication orale et avez des compétences en gestion de projets et gestion opérationnelle. Vous faites preuve d'empathie et avez le sens de la négociation.

**Entrée en fonction :** 1er février 2025 ou date à convenir.

**Traitement :** Collaborateur-trice administratif-ve Vb / Classe 15.

**Lieux de travail :** Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de Mme Valérie Scherrer, directrice, au 032 420 72 72.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à *postulations@ssrju.ch* ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Responsable RH », **jusqu'au 29 septembre 2024**.

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

---

**Commune de Courgenay**

En raison du départ d'un titulaire, le Conseil communal met au concours le poste d'

## Agent-e d'exploitation à 80-100 %

**Exigences :** Etre titulaire du CFC d'agent d'exploitation ou d'un CFC dans la branche du bâtiment ou dans le domaine technique – possibilité de faire la formation d'agent d'exploitation. Etre en possession du permis de conduire ou s'engager à le passer dans un délai à conve-

nir avec l'employeur. Maîtrise des outils informatiques exigée (word, excel, messagerie). Aptitude à travailler de manière indépendante et efficace. Fournir des prestations de qualité. Horaires irréguliers. Etre disposé-e à exécuter de tâches de nuit, le week-end et les jours fériés. Etre motivé-e, disponible, sociable et animé-e d'un esprit d'ouverture et d'équipe.

**Salaire**: Selon l'échelle des traitements de la République et Canton du Jura.

**Entrée en fonction**: 1er novembre 2024 ou date à convenir.

**Lieu de travail**: Courgenay.

**Cahier des charges**: Peut être consulté au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune dans le même délai.

**Renseignements**: Mme Véronique Metafuni, responsable RH, téléphone 032 471 01 30.

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation accompagnée du curriculum vitae, de l'extrait du casier judiciaire et de la copie du CFC (ou titre équivalent) **jusqu'au vendredi 20 septembre 2024**, à 16h00, à l'adresse suivante: Conseil communal, «Postulation», Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay.

Conseil communal.

---

ÉGLISE réformée du CANTON DU JURA

L'Eglise réformée du Canton du Jura met au concours le poste suivant:

**Animateur·trice de jeunesse (40%)**

Tous les détails relatifs aux postes sont disponibles sur le site internet:

*www.egliserefju.ch/emploi*

ou en scannant le code QR ci-contre.

---

## Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

# Marchés publics

## Appel d'offres

**Adjudicateur**
**Service d'achat**: Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: *simap.scr@jura.ch*
**Service demandeur (adjudicateur)**: Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: *simap.scr@jura.ch*

**Objet et étendue du marché**
Le présent projet concerne les travaux d'assainissement du Pont de la Madelon.
Les quantités principales du projet sont les suivantes:
- BFUP coulé (sorte UA): 35 m³
- BFUP projeté: 1,2 m³
- Asphalte coulé: 48 to
- Enrobés bitumineux: 30 to
- Armatures passives: 6500 kg
- Armatures INOX (1.4529) de renfort à l'effort tranchant dans carottages: 66 p
- Armatures scellées: 370 p
- Terrassement: 105 m³
- Remblayage: 95 m³
- Blocs de protection type mégabloc: 36 p

**Lieu d'exécution du mandat**: 2915 Bure (JU), Suisse
**Délai d'exécution**: 3.3.2025 – 24.10.2025
**Durée du contrat**: 550 jours après la signature du contrat. Ce marché peut être prolongé.

**Critères d'aptitude**
Les critères figurent dans les documents.

**Critères d'adjudication**
Les critères figurent dans les documents.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics** (Common Procurement Vocabulary, CPV):
**CPV principal**: 45000000 - Travaux de construction
**Genre de travail de construction**: Exécution
**Catégorie**: Génie civil

**Conditions de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics

**Délais**
**Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au**: 12.9.2024
**Remise de l'offre**: 4.10.2024, 23h59
**Ouverture des offres**: 8.10.2024
**Ouverture publique des offres**: Non

**Documents**
**Langue(s) des documents d'appel d'offres**: Français
**Où obtenir les documents d'appel d'offres**: *simap.ch*

**Remise d'offre**
**Langues des offres**: Français
**Mode de remise**: Remise physique
**Adresser les offres comme suit**: Service des infrastructures (SIN), Section des constructions routières (SCR), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont (Suisse)

**Plus d'informations**
**Accords internationaux**: Non
**Langue de procédure**: Français
**Organisation d'un dialogue**: Non
**Options**: Non

**Variantes autorisées?** Non
**Offres partielles autorisées?** Non

**Conditions générales**
**Visites des lieux:** Aucune visite des lieux.
**Communauté de soumissionnaires:** Autorisée
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
**Sous-traitant:** Autorisée
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
**Conditions de paiement:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
**Cautions/garanties:** Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
**Voies de droit:** Selon conditions mentionnées dans les documents de l'appel d'offres.

**Organe de publication officiel**
Journal officiel de la République et Canton du Jura

## Divers

Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD)

### Assemblée extraordinaire des délégué-e-s du SEOD

**Jeudi 26 septembre 2024, à 18h30, à la salle communale de Mervelier, Rue de l'Eglise**

Ordre du jour:

1. Communications, acceptation de l'ordre du jour et nomination des scrutateurs.
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégué-e-s du 20 juin 2023.
3. Construction d'un giratoire aux Prés-Roses à Delémont:
   a) Voter une dépense de CHF 435000.– (HT) financée par les fonds propres du SEOD comme participation du SEOD à la construction du giratoire sous réserve de l'acceptation du crédit global par la Ville de Delémont;
   b) Voter l'octroi d'un prêt de CHF 435000.– (HT) financé par les fonds propres du SEOD à la Commune de Delémont pour la construction du giratoire sous réserve de l'acceptation du crédit global par la Ville de Delémont.
4. Divers et imprévus.

Le comité du SEOD.

---

### Courgenay

Requérante: Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay. Auteur du projet: ATB SA, Rue Adolphe Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Réfection de deux chemins AF avec plantation d'arbres en compensation de la pose de revêtement.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 837, sise au lieu-dit Pré Genez, et parcelle N° 864, sise au lieu-dit Les Champs Morel, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Requête spéciale: La présente publication se fonde sur l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage et sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2021.

Genre de construction et dimensions: Chemin Pré Genez, pose d'un revêtement bitumineux, longueur 100m00, largeur 3m20, banquette de 40 cm en groise de chaque côté; Chemin Les Champs Morel, pose d'un revêtement béton, longueur 204m00, largeur 3m00, banquette de 50 cm en groise de chaque côté.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 octobre 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 28 août 2024.

---